

215135 - Un hadith sans fondement sur la présentation de félicitations à l'avènement du mois Rabi I

question

A l'entrée du mois Rabi I, les gens se passent ce hadith: « **Celui qui implore la bénédiction au profit des autres à l'avènement de ce mois, sera définitivement mis à l'abri de l'enfer.** » Qu'en est-il de l'authenticité de ce hadith?

la réponse favorite

Nous ne connaissons aucun fondement au hadith en question. Il porte d'évidentes marques de fabrication. Dès lors, il n'est pas permis de l'attribuer au Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) car il relève du mensonge. Or, mentir sur lui (le Prophète) est un péché majeur. Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: «**Quiconque m'attribue un hadith tout en sachant mensonger est lui-même un menteur invétéré.**» (Rapporté par Mouslim dans l'introduction de son Sahih (1/7).

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «**C'est une aggravation de la pratique du mensonge qui indique que celui qui rapporte un hadith qu'il croit fortement mensonger et le transmet malgré cela est un menteur. Comment ne le serait pas alors qu'il donne une information qui ne correspond à aucune réalité?**»
Extrait de charh Sahih Mouslim (1/65).

Son contenu selon lequel le fidèle sera mis définitivement à l'abri de l'enfer pour le seul fait d'avoir présenté des félicitation... est une affirmation hasardeuse et exagérée qui reflète le caractère inventé, voire faux du hadith.

Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «**Les hadiths fabriqués entraînent de l'obscurité, de l'incohérence et de froides approximations qui trahissent leur invention au détriment du Messager d'Allah (Bénédiction et salut**

soient sur lui).» Extrait d'al-Manaar al- mounif, p. 50. Voir à toutes fins utiles la réponse donnée à la question n° [70317](#) et à la question n° [128530](#).

Allah le sait mieux.